Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213500788-20260708-2026_045-DE

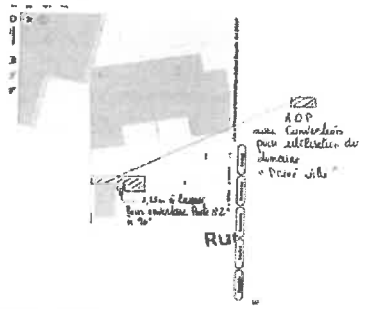
REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE GRAND Frédéric, maire
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14
Présents : M. LE GRAND Frédéric, M. GOLLANDEAU Didier, Mme DERRIEN Audrey, Mme MUNIER Delphine, Mme GEFFRELOT Anne, Mme FLAUX Bénédicte, Mme BERTOT Ségolène, Mme CRUBLET Stéphanie, , Mme GEST Céline, Mme BEREST Audrey
Absents avec procuration : DERRIEN Kyllian a donné procuration à Anne GEFFRELOT, BERTOT Mathieu a donné procuration à Frédéric LE GRAND, GANCHE Alexis a donné procuration à Bénédicte FLAUX, DELAUNAY Xavier a donné procuration à Audrey BEREST
Absent excusé : LAMBERT Richard
Secrétaire de Séance : Mme BERTOT Ségolène
Date de convocation : 30 juin 2026

****

Délibération n° 2026-045 - Convention mise à disposition parcelle ruelle des carrées.

M. Gollandeau informe le conseil municipal que Mme Lecharpentier Orlane, propriétaire de la parcelle H450, 12 ruelle des carrées, fait face à un problème d'implantation de son portail, suite à une erreur sur les plans qui ne prévoyaient pas l'ouverture de la porte du poste EDF qui se trouve devant cette parcelle.
Aussi, pour solutionner ce problème, il propose au conseil d'établir une convention d'occupation temporaire du domaine privé communal avec Mme Lecharpentier, convention accordée à titre précaire, personnel et révocable.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE M. le maire à signer la dite convention, dans les conditions définies sur le plan ci-dessous :



PRECISE que cette autorisation est révocable et sans droit réel

Extrait certifié conforme
Cherrueix, le 08 juillet 2026

La secrétaire de séance,
Mme BERTOT Ségolène

Le Maire,
Frédéric LE GRAND

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication du Affiché le